

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du Conseil d'Administration
Du 24 février 2026 à 18 heures, salle du conseil municipal

COMPTE-RENDU

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, Mmes Véronique GROSSIER, Denise MAIRE, MM. Joël GROSJEAN, Didier FORQUIGNON
Représentants des associations : Mmes Joëlle HUMMEL (Vittel Accueil), Sylvie CONRAUX (UDAF), Christine PÊCHEUR (Croix Rouge Française)

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FLOQUET à M Franck PERRY, M. Yonny LUCAS (ADAVIE) à Mme Sylvie VINCENT, Mme Isabelle COLLIN (FMS) à Mme Véronique GROSSIER, Mme Françoise PIGENEL (AIR) à M Joël GROSJEAN

Excusés : MM Olivier SIMONIN, Jacky CANEPA, Pierre-Alex JACQUEREZ (Secours catholique), Mme Stéphanie BRENIER (association l'Escale)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VINCENT

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2025.

2) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientations budgétaires des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux établissements publics administratifs que sont les CCAS.

Créé par l'ordonnance 2025-526 du 12 juin 2025, l'article L.1612-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des effectifs, la structure et la gestion de la dette, dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Il est à noter que l'évolution de la dette ne concerne pas le CCAS de Vittel dont la dette est inexistante.

Enfin, il est précisé que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question exerce des compétences en matière sociale.

Il doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans le délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été débattu.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Le ROB constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter, d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

Aux termes de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales modifié par ordonnance du 12 juin 2025, le budget d'une collectivité territoriale doit être adopté «... avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants », contre le 15 avril en temps habituel.

Par souci démocratique, l'actuelle municipalité a choisi de laisser le soin à l'assemblée issue du scrutin de voter le budget 2026.

La prochaine équipe municipale aura comme première mission de voter ce budget en conformité avec les choix validés par les électeurs les 15 et 22 mars prochains.

Madame la Vice-Présidente présente et commente le document adressé aux membres du Conseil d'Administration.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

A. Contexte national

L'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte national encore contraint, marqué par une croissance modérée, un niveau d'inflation en repli mais toujours sensible pour les ménages, et un effort national renforcé de maîtrise des finances publiques. La réduction progressive des déficits demeure une priorité de l'État, dans un environnement international instable et face à la nécessité de préserver le financement des politiques publiques essentielles.

Alors que l'année 2025 s'est achevée sur un bilan contrasté, 2026 s'annonce comme une année charnière pour l'économie française et mondiale. Entre la gestion de la dette publique, l'évolution des politiques monétaires et les défis technologiques, les ménages, comme les investisseurs, devront naviguer dans un environnement complexe.

Dans ce cadre, les administrations publiques, y compris les collectivités territoriales, sont appelées à poursuivre leurs efforts de gestion, tout en garantissant la continuité et la qualité des services rendus à la population.

Sur le plan social, les politiques publiques restent particulièrement orientées vers le soutien des publics les plus vulnérables, afin d'atténuer les effets de l'inflation et de maintenir l'accès aux services essentiels pour tous.

La loi de finances pour 2026

Après de multiples péripéties dignes d'un film sans fin, le Parlement et le Gouvernement ont réussi à finaliser l'examen du projet de loi de finances pour 2026. Le constat est clair : ce texte est un triple échec.

✓ Un échec sur le fond :

Le déficit public, qui devait être ramené à 4,6 % du PIB, atteindra finalement 5 %, soit plus de 12 milliards d'euros de dégradation. Entre 2019 et 2026, le déficit de l'État passe de 73 à 154 milliards d'euros.

Dans le même temps, les entreprises sont lourdement mises à contribution : surtaxe de l'Impôt sur les Sociétés (I.S.) prolongée et alourdie, baisse de la CVAE abandonnée, +8 milliards d'impôts au total. Le tout sans réforme structurelle sérieuse : ni retraites, ni dépenses publiques, ni niches fiscales.

✓ Un échec de méthode :

Des mois de débats, des votes clairs du Sénat et de l'Assemblée... puis l'utilisation tardive de l'article 49-3, en contradiction avec les engagements antérieurs, et un texte réécrit à la hâte. Résultat : un projet incohérent et juridiquement fragile.

✓ Un échec pour la crédibilité de la France

Reviements permanents, annonces contredites, économies « découvertes » au dernier moment, recettes hypothétiques... Tout cela affaiblit la parole politique et abîme la confiance, en France comme en Europe.

La loi de finances pour 2026, désormais adoptée, s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires des exercices précédents, en combinant maîtrise de la dépense publique, stabilité globale des prélèvements obligatoires et préservation des dispositifs de solidarité.

Le texte traduit la volonté de l'État de contenir l'évolution des dépenses tout en maintenant les moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires. Il confirme également un cadre budgétaire prudent, reposant sur des hypothèses économiques mesurées et une attention particulière portée à l'équilibre des comptes publics.

La croissance devrait s'accélérer modérément pour atteindre +1,1 % en 2026, grâce à la reprise des investissements des entreprises et des exportations et cela malgré un contexte politique intérieur complexe. En effet, la France continue de faire face à un déficit important et à une incertitude budgétaire, les efforts de consolidation des finances publiques étant compliqués par les pressions politiques et les demandes budgétaires concurrentes.

Dans sa version adoptée, la loi de finances pour 2026 fixe un objectif de réduction du déficit public, avec l'intention de le ramener à un niveau proche de 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2026, contre environ 5,4 % en 2025 ; cet objectif résulte d'arbitrages politiques intervenus pendant l'examen du budget, qui ont quelque peu relâché l'ambition initiale de le situer autour de 4,7 % du PIB.

Impact de la loi de finances 2026 pour les particuliers

La loi de finances pour 2026 vise à limiter les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages, dans un contexte où la hausse des prix, bien que ralentie, continue d'affecter le budget des foyers. Les principales mesures fiscales et sociales sont globalement maintenues, avec un accent particulier sur les dispositifs d'allègement pour les ménages modestes et les aides aux familles.

Sur le plan fiscal, la loi prévoit une revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de l'inflation, permettant d'ajuster les seuils des tranches et d'éviter une augmentation mécanique de l'impôt pour les contribuables dont les revenus ont progressé légèrement. Cette mesure contribue à préserver le pouvoir d'achat des ménages tout en maintenant une progression modérée des recettes de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, certains ajustements ciblés touchent les revenus du capital et les hauts revenus, sans affecter significativement les ménages modestes.

Les mesures sociales et fiscales permettent également de soutenir les publics les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les bénéficiaires de minima sociaux, les familles modestes et les jeunes adultes qui restent accompagnés afin d'atténuer les effets de la hausse des prix sur leur quotidien. L'ensemble de ces dispositions vise à stabiliser la charge fiscale et à maintenir l'accès aux services essentiels, tout en préservant l'équilibre budgétaire national.

Impact de la loi de finances 2026 pour les collectivités territoriales

Pour les collectivités territoriales, la loi de finances pour 2026 confirme un cadre financier contraint, marqué par la poursuite des efforts de maîtrise de la dépense publique locale. Les dotations de l'État évoluent dans un contexte de stabilisation globale, sans augmentation significative, ce qui impose une gestion rigoureuse des budgets locaux.

Les collectivités doivent ainsi composer avec des charges en hausse (énergie, masse salariale, inflation résiduelle) et des marges de manœuvre financières limitées, tout en maintenant un haut niveau de service public et de solidarité. Ce contexte renforce la nécessité d'une priorisation des actions, d'une gestion prudente et d'un suivi attentif des équilibres budgétaires.

Le projet de loi de finances pour 2026 a été définitivement adopté par l'Assemblée Nationale à la suite du recours à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution le 2 février 2026. Le Premier ministre a annoncé la saisine du Conseil Constitutionnel, qui sera amené à se prononcer sur la conformité du texte. Une première analyse, qui peut encore évoluer, tend à montrer des conséquences moins lourdes pour le bloc communal sous l'impulsion du sénat :

✚ Une contribution des collectivités ramenée à un niveau plus soutenable :

L'effort initialement envisagé, à hauteur de 4,6 milliards d'euros, apparaissait disproportionné au regard du rôle déterminant des collectivités dans l'investissement public. Il a été réduit à deux milliards d'euros, permettant de mieux préserver la capacité d'équipement et de développement des territoires.

✚ Un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO 2) profondément remanié

Le mécanisme proposé par le Gouvernement a été revu afin d'en corriger les effets les plus pénalisants. Les communes ont été totalement exonérées, la contribution des départements et des intercommunalités divisée par deux, celle des régions réduite d'un tiers, et le remboursement des sommes prélevées ramené à trois ans. Bien qu'imparfait, ce dispositif relève désormais davantage d'un effort temporaire que d'une ponction durable.

✚ Une remise en cause limitée de la compensation des valeurs locatives industrielles

La compensation décidée en 2021 constituait un engagement clair de l'État. Sa réduction rapide n'était pas acceptable. Le dispositif a donc été encadré afin d'en plafonner les effets pour chaque collectivité et de prévenir toute déstabilisation budgétaire brutale. S'agissant des bases industrielles, la réduction envisagée initialement - de l'ordre de 50% - faisait peser un risque majeur sur l'attractivité industrielle et l'équilibre financier de nombreux territoires.

B. Contexte local

La Région Grand Est



Peuplée de 5 556 219 habitants au 1er janvier 2022 (soit 8,3 % de la population française), 1ère région française en nombre de communes, la Région Grand Est se caractérise par son caractère rural avec 5 121 communes dont 91 % comptant moins de 2 000 habitants. Profondément européenne, elle est la seule de France à être limitrophe de 4 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse avec 760 kilomètres de frontières avec ses voisins.

30 % de sa population a moins de 25 ans : Près de 300 000 jeunes sont inscrits dans les lycées et centres de formation du Grand Est. Parmi eux 217 000 jeunes fréquentent 353 lycées que la Région construit et rénove. Chaque jour, des milliers de repas y sont servis par des agents, employés par la Région, ce qui explique qu'elle emploie 7 747 agents.

Dotée de 4,141 milliards d'euros de budget en 2026, ses principales compétences portent sur l'économie, la formation professionnelle et les lycées, l'enseignement supérieur et la recherche, le tourisme.

Elle intervient donc à la marge dans le secteur social qui ressort essentiellement de la compétence du Département et des communes.

Le Département des Vosges



Le département des Vosges (88) s'étale sur une superficie de 5 874 km² pour une population de 360 673 habitants. Le département est découpé en 3 arrondissements et 17 cantons. Il compte 507 communes, Vittel étant classée 11^{ème} en nombre d'habitants.

Vittel est la 4^{ème} ville au plus fort potentiel fiscal sur 507 communes dans le département.

Le département des Vosges, à travers son budget primitif pour 2026 d'environ 549 millions d'euros, illustre une gestion financière prudente dans un contexte économique contraint, tout en maintenant ses priorités de solidarité et de soutien aux territoires. Face à une progression limitée des recettes et à une hausse des charges sociales, le Conseil départemental a construit un budget qui préserve les missions essentielles, avec une part importante consacrée aux dépenses de fonctionnement répondant aux besoins de la population et un effort significatif en matière d'investissement pour soutenir les infrastructures et les services publics.

Au cœur des compétences départementales, l'action sociale constitue le principal poste budgétaire, avec des crédits importants dédiés à l'autonomie des personnes âgées, à l'enfance et à la famille, à l'insertion et au logement, ainsi qu'à l'accompagnement des publics fragiles. Cette dynamique traduit l'engagement du Département à assurer l'accès aux services essentiels et à soutenir les habitants dans un contexte de pressions économiques, tout en adaptant les arbitrages budgétaires aux contraintes nationales et locales.

La Communauté de Communes Terre d'Eau



La Communauté de Communes Terre d'Eau regroupe 45 communes où vivent 17 397 habitants sur environ 415 km². Vittel et Contrexéville sont les principales communes du territoire avec respectivement 4 912 et 3 117 habitants au 1^{er} janvier 2023. Elle exerce un rôle en matière de services et d'accompagnement social sur le territoire. Elle met en œuvre plusieurs dispositifs ayant une dimension sociale directe pour les habitants : le portage de repas à domicile, qui permet aux personnes âgées ou isolées de bénéficier d'un service de livraison de repas équilibrés et adaptés à leurs besoins, cinq jours par semaine, facilite le maintien à domicile et la sécurité alimentaire des publics fragiles.

Par ailleurs, la Communauté de communes soutient des services d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion tels que la Mission Locale de la Plaine des Vosges, qui organise des permanences et un suivi personnalisé pour les jeunes (16-25 ans) dans plusieurs communes, dont Vittel, afin de faciliter leur accès à l'emploi, à la formation ou à l'autonomie.

Afin de rapprocher les services publics des habitants, la Communauté de communes a également créé un espace « France Services » au 1^{er} étage de la Maison Ressources de Vittel, labellisé pour aider les usagers dans leurs démarches administratives et leurs relations avec des partenaires (CAF, Mission locale, CAP Emploi, etc.), renforçant l'accès aux droits et aux services essentiels à une échelle locale.

La communauté de communes propose également des solutions de mobilité adaptées aux habitants, telles que le transport à la demande, qui permet de rejoindre facilement les services, commerces et équipements du territoire, et la navette Navig'Eaux, un service de transport collectif facilitant les déplacements entre les principales communes et les sites touristiques ou thermaux.

Dans une logique de développement social territorial, la Communauté de communes est le porteur de la convention territoriale globale, en partenariat avec la CAF des Vosges. La CTG se décline sur

l'ensemble du territoire communautaire, et particulièrement à Vittel sur différentes thématiques telles que l'accès aux droits, le mal logement, la politique de l'enfance et de la petite enfance, et par la gestion du relais assistantes maternelles. En 2026, elle se substituera au département dans la gestion du LAPE, Lieu d'Accueil Parents-Enfants.

La ville de Vittel



Suite à la chute vertigineuse de la surtaxe sur les eaux minérales, la ville se trouve dans une situation financière délicate. Alors qu'elle disposait avant 2023, d'une capacité de trésorerie bien supérieure à d'autres communes, l'augmentation des charges, des fluides, la baisse de recettes et de la surtaxe sur les eaux minérales (3,8 M€ en moyenne entre 2014 et 2022, 2,2 M€ en 2024), nécessitent aujourd'hui d'exercer un contrôle de gestion rigoureux et de procéder à des choix.

En termes budgétaires, l'année 2026 et les suivantes s'annoncent donc complexes jusqu'à l'aboutissement des projets d'activités économiques et touristiques, avec l'objectif de reconstituer une capacité financière plus favorable.

Comme au niveau départemental, la démographie vittelloise continue sa baisse progressive, la population totale passant de 4 929 au 1er janvier 2024 à 4 902 au 1er janvier 2025, selon les données de l'INSEE. Toutefois, et en attente des chiffres du recensement réalisé début 2025, la population totale en vigueur au 1er janvier 2026 s'établit à 4 912 habitants.

Cette population reflète une dynamique démographique en léger recul par rapport aux années précédentes, avec une tendance à la baisse observée depuis plusieurs décennies. Cette évolution résulte d'un solde naturel négatif et d'un solde migratoire peu compensateur, entraînant un renouvellement limité des générations. Par ailleurs, la population présente un profil vieilli, la part des habitants de 60 ans et plus étant relativement élevée, ce qui accentue les besoins en services adaptés aux seniors et en accompagnement social. Ces éléments ont un impact direct sur la planification des services municipaux, des équipements publics et des politiques sociales, ainsi que sur les ressources fiscales disponibles pour la collectivité.

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	5 390	100,0	5 192	100,0	4 766	100,0
0 à 14 ans	716	13,3	649	12,5	511	10,7
15 à 29 ans	761	14,1	645	12,4	513	10,8
30 à 44 ans	1 012	18,8	834	16,1	634	13,3
45 à 59 ans	1 228	22,8	1 165	22,4	1 070	22,5
60 à 74 ans	992	18,4	1 110	21,4	1 283	26,9
75 ans ou plus	681	12,6	788	15,2	754	15,8

(Source INSEE – population par grandes tranches d'âge)

Les statistiques démographiques et économiques montrent que le taux de chômage à Vittel est plus élevé que la moyenne nationale, traduisant des fragilités sur le marché du travail local. Selon les données du recensement de l'INSEE exploitées en 2025, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 13,1 % sur la commune, soit une part significative de la population active à la recherche d'un emploi. Ce taux reste supérieur à la moyenne des villes comparables au plan national. Ces chiffres reflètent à la fois des tendances structurelles de l'emploi sur le territoire et les effets de la conjoncture économique locale : bien que Vittel bénéficie d'un tissu économique présent autour du thermalisme, de l'agroalimentaire et du commerce, la variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail a été négative sur la période récente (-1,2 %), indiquant une certaine fragilisation des opportunités locales.

Ce contexte de chômage relativement élevé a des implications pour les politiques sociales et l'organisation des services d'accompagnement à l'emploi, qui doivent être pensés en cohérence avec les besoins d'une part notable de demandeurs d'emploi et des publics plus vulnérables.

Malgré un contexte économique national et local contraint, marqué par la maîtrise des dépenses publiques et une pression sur les ressources fiscales, la ville de Vittel maintient un soutien fort et constant à son CCAS. Cette politique traduit la volonté de la collectivité de préserver les missions sociales essentielles, en garantissant l'accès aux droits, l'accompagnement des publics fragiles et la mise en œuvre d'aides adaptées aux besoins locaux. Le financement et les moyens alloués au CCAS permettent ainsi de concilier équilibre budgétaire et solidarité, en assurant la continuité des services de proximité, des dispositifs d'insertion, des actions en direction des personnes âgées et de l'ensemble des initiatives destinées à réduire les situations de précarité. Ce choix stratégique démontre l'importance accordée par la ville à la cohésion sociale et à la qualité de vie des habitants, même dans un contexte de contraintes financières accrues.

LA SITUATION DU CCAS

La Ville s'appuie sur le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour conduire sa politique sociale. S'il est une entité juridiquement indépendante, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) constitue le service d'actions sociales de la ville, au même titre que le service des sports ou de la culture.

Situé au rez-de-chaussée de la Maison Ressources, il assure non seulement les missions légales qui lui sont confiées par le code de l'action sociale et des familles, mais il mène aussi la politique sociale de la municipalité en proposant de nombreuses activités et services au bénéfice des vittellois.

Pour mémoire, le conseil d'administration du CCAS est composé de 8 représentants du Conseil Municipal, dont Monsieur le Maire, Président de droit, et 8 représentants d'associations œuvrant dans le domaine social.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vittel occupe une place centrale dans le dispositif social local, en assurant l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des habitants vers les services adaptés à leurs besoins. Il intervient dans des domaines variés, tels que l'accompagnement des personnes âgées et isolées, le suivi des bénéficiaires du RSA, le soutien aux familles en difficulté et l'accès aux droits sociaux. Dans un contexte marqué par une demande sociale croissante, liée au vieillissement de la population, à la précarité économique et à l'évolution des besoins des familles, le CCAS assume donc un rôle essentiel dans la vie des vittellois les plus fragiles.

Malgré ces enjeux, le CCAS de Vittel bénéficie du soutien financier et logistique de la commune, ce qui lui permet de maintenir un niveau de service élevé et de développer des actions innovantes. Cette situation illustre un équilibre fragile entre ressources limitées et besoins croissants, nécessitant une gestion stratégique pour continuer à répondre efficacement aux missions sociales essentielles sur le territoire.

A. L'évolution budgétaire et financière du CCAS de Vittel

Face à des conditions économiques toujours contraignantes, le CCAS de Vittel renforce son action en faveur des personnes les plus fragiles, tant pour atténuer les effets durables de la hausse des prix que pour lutter contre l'isolement et préserver le lien social, en particulier auprès des personnes seules.

Du fait de l'ouverture de France Services à l'étage de la maison ressource, son mode de fonctionnement a été repensé. De fait, le budget du CCAS est en légère diminution en 2025.

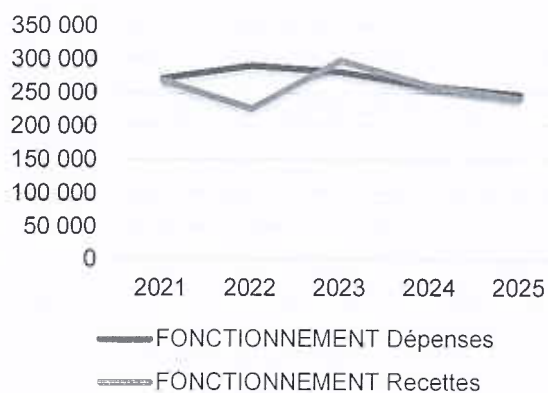
Rétrospective budgétaire des 5 dernières années

		2021	2022	2023	2024	2025*
FONCTIONNEMENT	Dépenses	272 033,38	291 395,70	281 136,89	259 983,24	247 446,89
	Recettes	268 838,26	226 708,97	298 857,34	260 777,53	240 851,78
INVESTISSEMENT	Dépenses	277,92	9 321,09	3 450,00	523,73	10 110,18
	Recettes	4 071,56	7 462,68	5 712,23	6 017,71	5 915,94

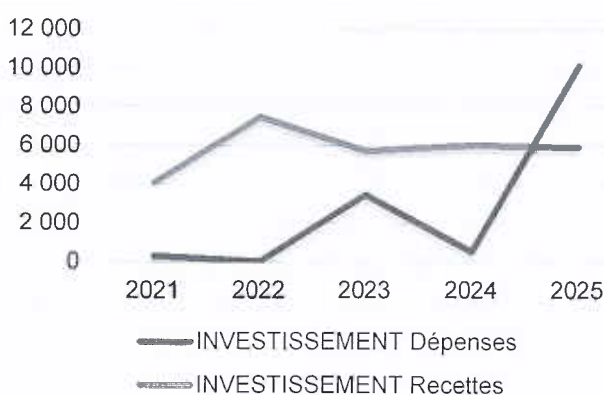
* provisoire

A noter que ce budget annuel est financé à environ 75% par une subvention d'équilibre versée par le budget général de la ville (180 000 €).

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Recettes de fonctionnement

Les principales recettes du CCAS sont composées de :

- La subvention versée par la commune (180 000 € en 2025 soit 74,7% des recettes). Le montant de cette subvention d'équilibre restera inchangé pour l'exercice 2026.
- Les produits des prestations fournies par le CCAS comme la location de salles, les droits de chasse, la vente de bois abattu sur les parcelles appartenant au CCAS, ...
- La part des concessions dans les cimetières.
- Les versements effectués par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS : subvention de la CAF pour les actions mises en place à destination des jeunes, subvention du Conseil Départemental pour le suivi individuel des bénéficiaires RSA et les ateliers collectifs, subvention de la ville de Contrexéville, subvention de la commission des financeurs, dons du casino et de diverses associations...

Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses du CCAS concernent les charges de personnel qui représentent 69,68% des dépenses en 2025 et devraient avoisiner les 66 % en 2026.

Les autres dépenses concernent l'organisation et la mise en œuvre des différentes actions proposées par le CCAS. Les dispositifs instaurés depuis plusieurs années, tels que la bourse au permis, les chantiers jeunes, la mention BAC, le carnet « 1er sourire » ou encore « Je cuisine pour vous », ont été reconduits.

Toutes les actions destinées aux bénéficiaires du RSA et aux personnes âgées (Goûters Pratiques Séniors, bons d'achat, etc.) ont été réalisées au cours de l'année 2025 et seront maintenues en 2026, assurant ainsi la continuité de l'accompagnement social sur le territoire.

Les dépenses d'investissement restent limitées et sont financées par les dotations aux amortissements, portant principalement sur le renouvellement du matériel informatique.

L'équipe du CCAS poursuivra son travail rigoureux de suivi des recettes et de maîtrise des dépenses, afin de garantir l'équilibre du budget 2026 tout en maintenant un haut niveau de service pour les habitants.

B. Données relatives aux ressources humaines

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS au 1er janvier 2026, en équivalent temps plein.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agent contractuel	Total
Administrative	2,6 (a)	0	2,6
Sociale	0,9 (b)	0	0,9
Total	3,5	0	3,5

(a) 1 agent à temps plein et 2 agents à temps partiel de droit (80%)

(b) 1 agent à temps partiel sur autorisation (90%)

Année	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Non titulaire	Somme
2020	0,9	0	3	1	4,9
2021	0,9	1	2,8	0	4,7
2022	0,9	1	2,6	0	4,5
2023	0,9	1	2,6	0	4,5
2024	0,9	0,3	1,6	0,6	3,4
2025	0,9	0	1,6	1	3,5
2026	0,9	0	2,6	0	3,5

Un agent recruté sous contrat en 2025 intégrera la fonction publique territoriale en étant nommé stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2026, en vue de sa titularisation.

Un agent saisonnier a également été recruté en été 2025 pour encadrer les chantiers jeunes. Il en sera de même en 2026.

	2021	2022	2023	2024	2025*
Dépenses réelles de fonctionnement	267 986,43	284 301,55	281 136,89	259 983,24	247 446,89
Charges de personnel, frais assimilés	199 670,28	214 469,28	209 838,59	189 280,87	172 417,07
Dépenses de personnel/DRF	74,51%	75,44%	74,64%	72,80%	69,68%

* provisoire

Pour l'exercice 2026, les charges de personnel devraient rester à un niveau sensiblement équivalent à celui constaté en 2025, hors évolutions réglementaires éventuelles.

C. Engagements pluriannuels

Le CCAS n'a pas d'autorisation de programme / crédits de paiements en cours.

D. Gestion de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir dans les années à venir.

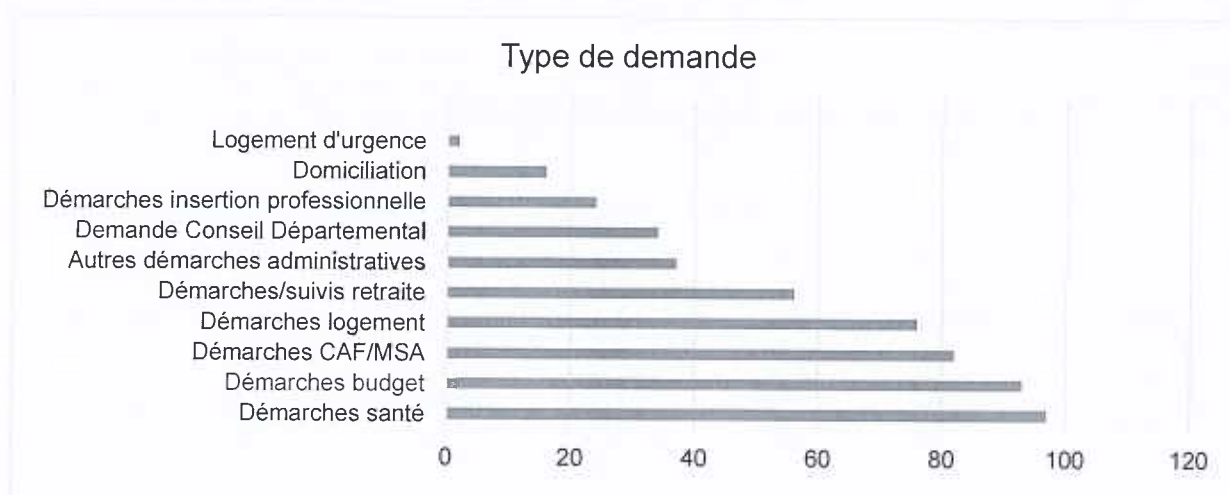
E. Les actions du CCAS

Le CCAS de Vittel assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale à destination de publics diversifiés. Il apporte un accompagnement et un soutien aux vittellois les plus fragiles par le développement de projets partenariaux innovants.

2026 verra la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes les actions en direction de la population de Vittel et tout particulièrement les jeunes et les personnes fragiles.

➤ L'aide sociale légale

En 2025, la conseillère en économie sociale et familiale a accueilli 517 personnes au sein du bureau d'aide sociale (495 en 2024) dont 76% de personnes seules.



En 2026, les dispositifs d'aides sociales seront maintenus. Le CCAS conserve ainsi son rôle de proximité, de souplesse d'intervention et de travail en partenariat.

L'accueil, l'information, l'orientation et le conseil occupent un rôle important au sein du service, l'accompagnement dans les démarches administratives restant la principale demande des usagers, bien que France Service assume également ce rôle auprès de la population du territoire.

Concernant la domiciliation des personnes sans domicile stable, au 31 décembre 2025, 8 personnes en bénéficient toujours (contre 11 en 2024 et 22 en 2023).

Le CCAS n'a enregistré aucune nouvelle demande et 3 ont pris fin en cours d'année pour divers motifs : logement stable, domicilié dans un autre CCAS, personnes qui ne se sont pas manifestées pendant plus de trois mois.

➤ L'aide sociale facultative

En 2025, le CCAS a principalement participé aux achats alimentaires et au paiement de carburant.

Les demandes d'aides financières émanent essentiellement de publics bénéficiaires de minima sociaux mais également des « travailleurs pauvres ». Avant d'allouer une aide, la conseillère s'attache à rechercher les solutions permettant à l'utilisateur de retrouver un équilibre de sa situation financière. Le cas échéant, elle l'oriente vers la structure la plus à même de répondre aux besoins.

En 2026, l'ensemble des aides facultatives sera reconduit pour une enveloppe budgétaire similaire à celle de 2025.

➤ Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

Dans le cadre de l'appel à projet émis par le Conseil Départemental des Vosges, le CCAS propose un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire du dispositif RSA orienté sur l'action, permettant son insertion sociale et/ou professionnelle grâce aux entretiens individuels et aux actions collectives. Après orientation par le Conseil Départemental, les deux référentes prévoient un temps de rencontre avec la personne afin d'effectuer un premier diagnostic sur le parcours de vie personnel et/ou professionnel du bénéficiaire.

En fonction des échanges, la personne est accompagnée dans un parcours de veille ou de mobilisation sociale :

- Accompagnement dans le cadre de la veille : la situation du bénéficiaire du RSA ne nécessite pas d'accompagnement renforcé car elle est en attente d'ouverture de nouveaux droits, aidant familial, ne peut pas occuper un emploi ou progresser dans son insertion professionnelle, engagé dans un parcours réalisé en autonomie, difficultés majeures de santé, marginalité, ...
- Accompagnement dans le cadre de la mobilisation sociale : le bénéficiaire du RSA a besoin d'un accompagnement pour s'engager dans un parcours d'insertion, se mobiliser et lever certains freins avant d'envisager un projet d'accès à l'emploi.

À défaut, la personne est orientée vers un autre partenaire spécialisé dans l'emploi, l'accompagnement socioprofessionnel ou spécifique (psychosocial, travailleurs indépendants, agricole, ...).

➤ L'accompagnement individuel

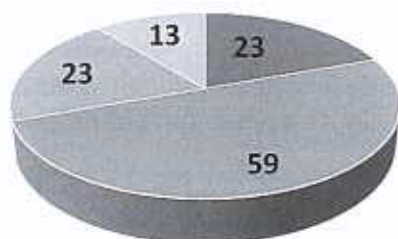
Les personnes accueillies sont des habitants de la Communauté de Communes Terre d'Eau :

- Soit orientés par les services du département donnant lieu à l'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER),
- soit ressentant un besoin auquel les ateliers d'insertion peuvent répondre.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Personnes suivies dans l'année	93	125	112	127	131	118
Personnes entrées	41	62	34	45	50	30
Personnes sorties	21	48	43	47*	50	51

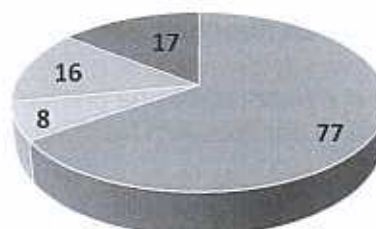
* 14 réorientations (autre référent ou France Travail), 10 déménagements, 10 fin de droit RSA, 9 reprises d'emploi/formation, 4 ouvertures de droit à l'allocation adulte handicapé, 2 ouvertures de droit à la retraite, 1 décès et 1 personne incarcérée.

Situation professionnelle



- Salarié
- Inscrit FT- 1 an

Situation familiale



- Personnes seules
- Couples
- Célibataires avec enfant(s)
- Couples avec enfant(s)

➤ L'accompagnement collectif

Les référentes proposent des temps collectifs pour permettre à chaque bénéficiaire d'être acteur de son insertion et de trouver sa place dans la société. Plusieurs ateliers collectifs ont été mis en place avec l'aide de professionnels comme des ateliers de danse assise, d'écriture, l'animation du jeu « mes questions d'argent » ainsi que la participation à la marche colorée.

➤ Actions collectives intergénérationnelles

Grâce aux soutiens financiers de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Vosges ainsi que le Pôle Insertion du Conseil Départemental des Vosges, le CCAS a proposé un programme d'actions aux usagers du CCAS en invitant les bénéficiaires des minima sociaux ainsi que les seniors. À noter que certaines actions se sont déroulées également en partenariat avec la Mission Locale. Plusieurs thématiques ont été abordées :

Promotion de l'activité physique

- Cycle de balades oxygénantes
- Découverte de la spéléologie en partenariat avec le club Aragonite de Vittel
- Marche colorée au parc thermal et au Palais des Congrès à l'occasion de la Semaine Bleue nationale

Découverte du patrimoine local, sport et culture

- Visite de la Ferme du Pichet à Norroy sur Vair
- Découverte d'un ballet à l'Opéra national de Lorraine à Nancy
- Balades guidées et soirée au musée en partenariat avec la Maison du Patrimoine de Vittel
- Partenariat avec la médiathèque de Vittel afin de découvrir le casque de réalité virtuelle et l'espace ludothèque

Activités cognitives

- Atelier "Art de l'Eloquence"

Accès aux soins

- Des examens de santé à la Médecine Préventive de Vandœuvre-lès-Nancy

Visites du logement adapté VOSGELIS :

- Ecogestes, comment faire des économies d'énergie

Cette année, le CCAS a souhaité intégrer des usagers dans l'organisation des actions. Un groupe de 13 personnes s'est constitué. À plusieurs reprises, le CCAS a fait appel à eux pour : programmer des circuits variés et adaptés de balades dans la commune, mettre sous enveloppe des invitations, servir des goûters en fin d'ateliers, confectionner des goûters, véhiculer des personnes sans moyen de locomotion ou favoriser le covoiturage, apporter des suggestions à l'organisation, évaluer la pertinence des actions et être force de proposition pour l'année 2026.

➤ Actions en direction des seniors

Le soutien aux seniors reste une priorité. Les actions du CCAS sont destinées à favoriser le maintien de l'autonomie à domicile et à faciliter leur vie de tous les jours. Plusieurs actions ont été proposées en 2025.

➤ Les GPS « Goûters Pratiques Seniors »

Grâce aux soutiens financiers de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Vosges, le CCAS a orienté ses actions vers la prévention de la perte d'autonomie et l'acquisition de comportements bénéfiques pour la santé et le bien-être. Avec pour fil conducteur, le renforcement des liens sociaux, le programme riche et diversifié avait pour ambition d'impulser un

mouvement et d'aider les seniors à oser vivre des expériences inédites. Ainsi le public senior a été invité à participer à plusieurs actions :

- Activités physiques adaptées en partenariat avec la Maison Sport Santé de Vittel
- Danse assise et danse rythmique sur chaise
- Atelier de prévention à la sécurité routière en partenariat avec l'ADAVIE
- Atelier de sensibilisation de l'impact des écrans sur le sommeil, animé par 4 étudiants infirmiers de l'IFSI de Neufchâteau
- Visites du logement adapté VOSGELIS : solutions et équipements pour le maintien à domicile.



Repas des aînés à destination des seniors

Le 15 mai 2025, un peu plus de 300 personnes se sont retrouvées à la salle du Moulin pour le traditionnel repas des aînés, réunissant un public nombreux et convivial. Le coût total de l'événement, incluant les repas, l'orchestre et les autres frais, s'est élevé à environ 12 600 €.

Les conditions de participation sont restées inchangées : l'accès est réservé aux Vitteltois de plus de 70 ans, sur inscription préalable au CCAS. Les conjoints vittellois de moins de 70 ans ainsi que les conjoints non-résidents, quel que soit leur âge, peuvent également y participer en acquittant le coût du repas.

Cette action sera reconduite en 2026.



Repas de Saint-Nicolas à destination des seniors

Le 2 décembre 2025, Saint-Nicolas s'est rendu dans les deux maisons de retraite de Vittel, à savoir la résidence du Haut de la Charme et la petite unité de vie « Mini-Ban », actuellement située au CHOV de Vittel. À cette occasion, le CCAS a offert un goûter aux résidents, ainsi qu'aux personnes hospitalisées en long séjour, renforçant le lien social et les moments de convivialité au sein de ces établissements.

Les bons d'achat

Depuis de nombreuses années, le CCAS distribue des bons d'achat aux Vitteltois de plus de 70 ans non imposables sur le revenu. Ces bons permettent à chaque bénéficiaire de recevoir 35 € pour une personne seule ou 50 € pour un couple, à utiliser dans les commerces locaux pendant la période de Noël. En 2025, cette mesure a représenté une aide totale de 8 215 €, bénéficiant à 212 personnes.

➤ Actions en direction des jeunes

Grâce au soutien financier de la CAF des Vosges, le CCAS a mis en place deux dispositifs citoyens :

↳ La bourse au permis de conduire

Le CCAS propose aux jeunes de 15 à 25 ans résidant à Vittel de les aider à financer leur permis de conduire. Sous conditions de ressources et en échange de 40 heures d'activités citoyennes au sein de la commune, le CCAS verse une aide de 500 € à l'auto-école vittelloise choisie par le candidat. En 2025, le CCAS a accompagné 11 jeunes vittellois.

↳ Les chantiers jeunes

Les Chantiers Jeunes s'adressent aux adolescents âgés de 14 à 17 ans. Ces derniers reçoivent un bon d'achat d'un montant de 150 € en échange de 20 heures d'activités citoyennes au sein de la collectivité. À raison de 5 jeunes par semaine sur six semaines, les jeunes ont réalisé essentiellement des travaux de peinture et de désherbage. En 2025, 26 jeunes ont participé à cette action sur les trente places proposées.

↳ **Les mentions BAC**

En 2025, sept bacheliers vittellois ayant obtenu la mention Très Bien ont été récompensés par le CCAS, chacun recevant un bon d'achat de 150 € en reconnaissance de leur réussite scolaire. Cette action sera également reconduite en 2026.

➤ **À destination des familles**

↳ **Logement temporaire**

Afin de pouvoir reloger rapidement les familles faisant face à la perte brutale de leur logement, un hébergement d'urgence est géré par le CCAS. Situé au rez-de-chaussée de l'aile droite de l'hôtel de ville, entièrement meublé et équipé, il peut accueillir une famille de 4 personnes.

↳ **Le carnet 1er sourire**

Existant depuis de nombreuses années, le carnet « 1er sourire » est remis aux parents à la naissance d'un troisième enfant ou plus. En 2025, deux familles comptant chacune quatre enfants ont reçu ce carnet lors de la cérémonie organisée en leur honneur le 20 septembre. À partir de 2026, la remise du carnet sera effectuée lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de la Fête des Mères, afin de valoriser cet événement familial dans un cadre festif et solennel.

↳ **Je cuisine pour vous**

Depuis 2022, le CCAS de Vittel propose le dispositif « Je cuisine pour vous », destiné à accompagner les personnes malades atteintes d'un cancer sous chimiothérapie, qui rencontrent souvent des difficultés à préparer leurs repas. Conscient de l'importance d'un apport nutritionnel adapté pour favoriser la guérison, le CCAS met à disposition des tickets repas d'une valeur de 42 €, utilisables dans les commerces vittellois participants. Initialement, chaque membre de la famille du malade recevait un chéquier valable trois mois pour chaque période de traitement.

Depuis sa mise en place, le dispositif a permis de soutenir 10 personnes et leurs familles, avec 139 carnets distribués pour un montant total de 5 838 €. En 2025, les conditions d'attribution ont été modifiées : seul le malade, sous condition de ressources, peut bénéficier de ce soutien. Le CCAS reconduit ce dispositif en 2026, poursuivant ainsi son engagement en faveur des habitants les plus vulnérables.

↳ **La mutuelle communale**

Annoncée publiquement et mise en place au début de l'année 2023, la mutuelle communale s'adresse à l'ensemble des habitants ayant leur domicile principal à Vittel, ainsi qu'aux agents de la commune et du CCAS et à leurs familles. En 2025, à la suite d'un audit du partenariat entre la mutuelle Victor Hugo et le CCAS, il a été décidé de reconduire le dispositif pour trois ans, avec une hausse maîtrisée des cotisations limitée à 15 %, sachant que le tarif était resté stable de 2023 à 2025.

Chaque adhérent bénéficie, moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle, du choix entre quatre formules de garantie, dont le tarif varie en fonction de l'âge. Environ 65 personnes profitent actuellement de cette couverture via la mutuelle vosgienne Victor Hugo, basée à Épinal.

LES PERSPECTIVES 2026



Projet Chantiers Jeunes 2026

En 2026, le CCAS souhaite reconduire le dispositif « Chantiers Jeunes » à destination des jeunes vittellois âgés de 14 à 17 ans. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges (CAF).



La bourse au permis de conduire

En 2026, dix jeunes pourront bénéficier de ce dispositif. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges (CAF).



Actions collectives intergénérationnelles

Grâce aux soutiens financiers de la Commission des Financeurs et du Pôle Insertion du Conseil Départemental des Vosges, le CCAS souhaite proposer un large panel d'activités au fil des mois et permettre aux personnes de se tester, de dépasser leurs craintes et de renforcer leur estime de soi. Le programme proposé pour 2026 s'articule ainsi :

- ✓ Parcours 1 "Promotion de l'activité physique" : balades oxygénantes et balade dans les Hautes Vosges, activités physiques adaptées avec la Maison Sport Santé de Vittel, se mouvoir en musique avec des ateliers de danse assise, reconduction de la marche colorée à l'occasion de la Semaine Bleue nationale
- ✓ Parcours 2 "En avant vers la culture" : ateliers d'écriture intergénérationnels, ateliers ludiques à la médiathèque, découverte de l'univers du théâtre avec une représentation au Théâtre de la Manufacture de Nancy
- ✓ Parcours 3 "Voyage au cœur de la mémoire" : ateliers intergénérationnels "Les saveurs de la mémoire", soirée festive au musée avec la Maison du Patrimoine de Vittel, rallyes pédestres au cœur de la vieille ville avec la Maison du Patrimoine de Vittel

En complément, le CCAS souhaite renouveler son partenariat avec Vosgelis pour organiser des visites de l'appartement pédagogique sur les thématiques suivantes : les éco-gestes, les équipements de son logement pour le maintien à domicile. D'autre part, le collectif de bénévoles poursuivra son implication dans le soutien à l'organisation des actions notamment pour le développement du co-voiturage.

Certaines actions intergénérationnelles seront organisées avec la Mission Locale de la Plaine des Vosges.



Dispositif « Je cuisine pour vous »

Le CCAS poursuit son action en direction des malades d'un cancer sous traitement de chimiothérapie. L'attribution des carnets se fera sous certaines conditions :

- Les carnets seront distribués uniquement à destination de la personne malade
- Le revenu net imposable du foyer fiscal du bénéficiaire ne devra dépasser le barème fixé par le service des impôts
- Le bénéficiaire devra présenter un certificat médical indiquant les dates des trois chimiothérapies à venir
- Chaque bénéficiaire recevra trois carnets, de 6 tickets chacun à 7 € l'unité, pour un montant maximum de 42 €

Le CCAS sollicite tous les traiteurs vittellois ainsi que les commerçants proposant de la vente à emporter.

Cette action sera financée par le CCAS à hauteur de 1 500 €.



Projet de création d'une maison de santé

Suite aux réunions des assises de la santé organisées en 2023 et 2024 afin d'évaluer les possibilités de poursuite du projet de création d'une maison de santé, l'ensemble des professionnels de santé ont pris conscience de l'importance d'agir au vu du vieillissement de la population et du manque de praticiens sur le bassin vittellois.

Un rapprochement avec l'ARS et la CPAM a permis d'obtenir des éclaircissements sur les conditions de création d'une maison de santé, ainsi que des pistes de réflexion. Ils proposent, en effet, un accompagnement méthodologique pour élaborer le projet, ainsi que le versement d'une aide financière de fonctionnement à hauteur de 50 000 € tous les ans pour couvrir les frais de personnel de la future assistante médicale.

La Région Grand Est et le Département des Vosges pourraient, quant à eux, financer les travaux d'agencement de bâtiment.

La ville et son CCAS accompagneront naturellement le projet par une aide logistique (prêt de salle de réunion, envoi des invitations...)

Il appartient désormais aux professionnels de santé, et notamment à au moins deux médecins, de s'engager dans la démarche pour aller plus loin.

En avril 2025, un cabinet externe indépendant a été mandaté pour réaliser un audit du territoire et des entretiens avec tous les partenaires potentiels de cette maison de santé.

Ce rapport a permis de préciser un plan prévisionnel d'actions : analyse des besoins sociaux, lieux potentiels d'implantation (rénovation ou construction) et avant-projet financier.

Le conseil Municipal du 19 février 2026 sera saisi de la création d'un budget annexe pour débiter la phase concrète du projet : avant-projet sommaire, demandes de subventions, contractualisation avec les professionnels

M. Franck PERRY remercie les membres présents à ce conseil d'administration et souligne que le CCAS constitue un élément fort de la ville de Vittel, notamment grâce aux actions menées en faveur des seniors et des jeunes, y compris celles réalisées durant la période COVID. Peu de villes de moins de 5 000 habitants proposent autant d'actions. Il indique qu'il est important, pour la prochaine mandature, de réfléchir aux compétences et aux transferts de compétences, car de nombreuses personnes extérieures à Vittel se déplacent, notamment à France Services, pour obtenir de l'aide. La population de Vittel étant vieillissante, il conviendra de travailler à la mise en place de services adaptés, notamment dans le domaine numérique

Mme Joëlle HUMMEL explique que les seniors expriment une crainte face aux arnaques sur internet.

Mme Sylvie VINCENT indique que la ville de Vittel bénéficie non seulement des services du CCAS, mais également de ceux de France Services, qui se complètent mutuellement. De nombreuses personnes se rendent à la Maison Ressources, ce qui s'avère constructif ; il s'agissait donc d'une réelle nécessité. Mme Sylvie VINCENT profite de cette occasion pour remercier les agents du CCAS, qui sont quotidiennement au service de la population. Deux agents assurent le suivi des bénéficiaires du RSA, suivi régulier qui constitue une obligation du Conseil Départemental des Vosges. Le CCAS de Vittel présente l'un des meilleurs taux de sortie du dispositif RSA. Elle rappelle toutefois que la ville de Vittel n'est pas épargnée par les difficultés rencontrées par les habitants et que le CCAS est parfois confronté à des personnes menaçantes ou insultantes. À ce titre, une porte sécurisée et un visiophone ont été installés. Mme Sylvie VINCENT remercie également la directrice du CCAS, présente en soutien des agents.

Mme Sylvie CONRAUX demande si la dotation du Conseil départemental des Vosges pour 2026 sera identique à celle de 2025. Mme VINCENT répond par l'affirmative pour les six premiers mois, avec toutefois des exigences de suivi renforcées, certains devant désormais être réalisés tous les quinze jours, ce qui représente une charge de travail supplémentaire pour les agents du CCAS.

M. Franck PERRY s'inquiète du budget 2027 : au regard des diverses élections prévues l'année prochaine, y compris l'élection présidentielle, la nouvelle orientation politique pourrait conduire à une diminution des dotations aux conseils départementaux et aux collectivités.

Mme Sylvie VINCENT ajoute que de nombreuses actions sont menées par le CCAS en faveur des jeunes, des seniors et des familles. Les agents recherchent des financements pour l'ensemble de ces projets, tâche rendue de plus en plus difficile par la complexité actuelle des appels à projets. Elle souligne que les actions du CCAS sont reproduites par des communes plus importantes que Vittel.

M. Franck PERRY précise que tout ce travail a été réalisé sur plusieurs mandats.

M. Didier FORQUIGNON relève le chiffre de 118 bénéficiaires du RSA mentionné dans le ROB et demande si ces personnes feront toutes l'objet d'un suivi tous les quinze jours. Mme VINCENT précise que parmi les 118 personnes, certaines sont considérées « en veille » et bénéficient d'un suivi bimestriel.

M. Franck PERRY ajoute que le département des Vosges compte 12 000 allocataires ; 30 % sont immédiatement mobilisables, tandis que d'autres sont plus éloignés de l'emploi. L'objectif est de mobiliser rapidement les personnes vers l'emploi.

Mme Sylvie VINCENT indique que le Conseil départemental des Vosges a orienté vers les CCAS des personnes qui n'avaient pas été suivies pendant plusieurs années et que le suivi régulier assuré par les agents du CCAS leur a été bénéfique.

M. Franck PERRY rappelle que, bien que disposant de droits, les bénéficiaires du RSA ont également des devoirs. Il existe aujourd'hui des chantiers et des ateliers d'insertion financés par l'État grâce au FSE. Toutefois, ces structures commencent à rencontrer des difficultés ; si elles venaient à disparaître en raison d'une suppression de leurs dotations en 2027, les personnes qui y travaillent pourraient réintégrer le dispositif RSA, à la charge du département.

En l'absence d'autres interventions, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026.

3) COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES – PRESTATIONS D'ASSURANCES

Afin de faciliter la gestion du marché de l'exécution et du suivi de leurs marchés d'assurances, Responsabilité Civile, Dommage aux Biens et Véhicules à Moteur, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés, la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale, la communauté de communes Terre d'Eau et la Régie Vittel Sports souhaitent se regrouper et constituer un groupement de commandes, en application de l'article L2113-6 du code de la commande publique.

La convention constitutive du groupement ci-jointe, a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

La ville de Vittel serait le coordonnateur du groupement jusqu'à la signature des marchés. Les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les organismes concernés au prorata du montant de leurs marchés respectifs.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention portant constitution d'un groupement de commandes entre les instances précitées
- désigne la ville de Vittel comme mandataire du groupement,
- autorise La Vice-Présidente à signer la convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire
- autorise le Président à procéder aux dépenses afférentes à ce groupement de commandes.

4) RESSOURCES HUMAINES – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DES MODALITÉS DE RECUEIL DES AVIS DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS

En application du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il est nécessaire de fixer les modalités de fonctionnement du futur Comité Social Territorial (CST) commun à la ville et au CCAS, qui sera mis en place à l'issue des élections professionnelles du 10 décembre prochain.

L'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST est de 170 agents. En conséquence, le nombre de représentants titulaires devant composer le CST doit être compris dans la fourchette de 3 à 5 membres pour un effectif inférieur à 200 agents.

Lors de sa séance du 19 février, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le nombre de membres à 4 titulaires et 4 suppléants ainsi que le paritarisme numérique, avec 4 représentants des collectivités, en nombre égal à celui des représentants du personnel.

Le décret prévoit également la possibilité de créer une formation spécialisée lorsque des risques professionnels particuliers le justifient et une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail en complément de celle prévue ci-avant, pour une partie des services de la collectivité ou de l'établissement, lorsque l'existence de risques professionnels particuliers le justifie. Compte tenu de l'absence de risques professionnels particuliers, il est proposé de ne pas créer de formation spécialisée.

En réponse à la question de Mme Sylvie CONRAUX, Mme Sylvie VINCENT confirme que les agents travaillant à temps partiel peuvent se présenter aux élections professionnelles.

Après consultation des organisations syndicales, et après avis favorables du comité technique et de la commission ressources humaines réunis le 12 février 2026, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide que le fonctionnement du CST commun à la ville et au CCAS sera assuré par la ville de Vittel,
- fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 4 le nombre de représentants suppléants au sein du CST,
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant à 4 le nombre de représentants des collectivités, égal à celui des représentants du personnel, et en nombre égal le nombre de suppléants,
- décide de ne pas créer de formation spécialisée ni de formation spécialisée de service ou de site,
- décide le recueil, par le CST de l'avis des représentants des collectivités sur toutes les questions sur lesquelles le CST émet un avis.

5) RESSOURCES HUMAINES : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE LA VILLE DE VITTEL POUR RENFORTS PONCTUELS

De manière ponctuelle, et sur la base du volontariat, certains agents du CCAS participent à l'organisation d'événements tels que le carnaval, la foire aux grenouilles, ... organisés par la Ville de Vittel. La convention précédente étant parvenue à son terme, il est proposé de la renouveler, notamment dans un souci de visibilité financière.

Le CCAS versera aux agents la rémunération correspondant à leurs grades et la ville remboursera annuellement au CCAS le montant total des rémunérations et des charges de toute nature, selon le taux horaire des agents intervenus et le nombre d'heures d'intervention.

Un exemplaire de la convention de mise à disposition est consultable au bureau des ressources humaines.

Sur avis favorable du comité social territorial réuni le 12 février 2026, et accord des agents concernés, le conseil d'administration du CCAS de Vittel approuve les termes de la convention de mise à disposition et autorise Madame la Vice-Présidente à signer la convention et les arrêtés individuels correspondants.

6) COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 30 JUIN 2020 PAR LAQUELLE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Bilan des aides facultatives attribuées depuis le 17 décembre 2025 :

Nature de l'aide	Nombre de demandes	Signature	Montant accordé
Aide alimentaires	4	Vice-présidente	286,27 €
		TOTAL	286,27 €

Bilan des élections de domicile depuis le 17 décembre 2025 :

	Nombre de domiciliations	Nouvelles demandes	Fin d'élection de domicile	Motif de la fin d'élection de domicile
Décembre 2025	8	0	0	
Janvier 2026	8	0	0	
Février 2026	9	1	0	

Conventions signées pour des locations de salles de réunion :

Organisme	Modalités financières	Durée de location
L'association intermédiaire	A titre gracieux	1 an

7) QUESTIONS DIVERSES

Mme Sylvie VINCENT expose au conseil d'administration le nouveau projet du CCAS prévu sur deux ans (2026/2027).

Ce projet répond à une demande des Vittellois

Il s'articulera autour du thème de la sécurité routière et concernera les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Deux conférences et huit ateliers seront proposés aux participants.

Plusieurs demandes de financement seront adressées à :

- Label Vie
- CARSAT
- DDT – Sécurité Routière
- Conseil Départemental des Vosges

Mme Sylvie VINCENT confirme à Mme Sylvie CONRAUX que les ateliers seront destinés aux seniors.

Mme Sylvie VINCENT présente le planning des actions :

- **18 JUIN 2026 :**
Conférence intitulée « Stimuler et préserver la mobilité des séniors par les cinq sens »
Financement par l'AGIRC ARRCO
- **JUILLET / AOUT 2026 :** (dates à définir) :
5 ateliers « Les bonnes pratiques à vélo »
Educateur sportif agréé – Ville de Vittel
- **21 ET 22 OCTOBRE 2026 :**
2 journées « Je teste mes capacités »
Présences de l'Automobile Club Lorrain et de la société AUDIKA
- **SEPTEMBRE / DECEMBRE 2026 :** (dates à définir)
Bilans de santé à la Médecine Préventive de Vandoeuvre les Nancy
- **29 OCTOBRE 2026 :**
Atelier « Piétons, remise à niveau du code de la route et limites perceptives et cognitives de l'être humain »
Automobile club lorrain / Atelier déjà financé – aucun reste à charge pour le CCAS
- **17 NOVEMBRE 2026 :**
Atelier « Surchauffe en voiture »
Intervenants du service de la Sécurité Routière – Préfecture des Vosges
- **JANVIER 2027 (dates à définir) :**
Les gestes de premiers secours
Croix Rouge
- **FEVRIER 2027 (date à définir) :**
Sensibilisation au risque d'alcool
Intervenants du service de la Sécurité Routière – Préfecture des Vosges
- **MARS 2027 (date à définir) :**
Conférence « Les clés d'une conduite efficace au volant »
Association BRAIN UP
- **MARS / AVRIL 2027 (dates à définir) :**
Ateliers « Plaisir – sécurité – sérénité au volant » et « Piétons protégez-vous ! »
Association BRAIN UP
- **AVRIL 2027**
Ateliers « Mobilités actives » et « Sensibilisation aux angles morts »
Intervenants du service de la Sécurité Routière – Préfecture des Vosges

Mme Sylvie VINCENT répond à Mme Sylvie CONRAUX qu'avec les conférences, environ 500 personnes peuvent être concernées par ces actions. Certaines pourront participer à plusieurs ateliers. L'important est de connaître ses limites et quand arrêter de conduire pour les seniors.

Mme Joëlle HUMMEL explique que les seniors ont souvent besoin de leur voiture, principal moyen de mobilité pour rompre l'isolement.

Mme Sylvie VINCENT explique que tout ce programme sera axé autour de la prévention, non seulement pour les automobilistes, mais également pour les cyclistes et les piétons.

Monsieur le Président du CCAS clôture la séance en remerciant l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur implication durant ce mandat.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Vittel le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président

Sylvie VINCENT

Franck PERRY

